



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Microscopie opératoire en dentisterie

Question écrite n° 21674

Texte de la question

Mme Marion Lenne interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la microscopie opératoire en dentisterie. Cette technique est une aide à la vision pour le praticien, elle est d'ailleurs largement répandue en médecine gynécologique ou urologique. Aujourd'hui, son utilisation n'est pas généralisée à tous les cabinets, le matériel est extrêmement coûteux, et les actes tarifés sont hors nomenclature. Les professionnels utilisant cette technologie appliquent des tarifs onéreux, n'entrant pas dans le champ des remboursements de la sécurité sociale. Ce procédé, inaccessible à certains patients, ouvre la voie à une médecine dentaire à deux vitesses. Elle l'interroge sur cette pratique, demande si des preuves de son efficacité ont été établies, et si, à terme, il est envisagé d'établir un tarif conventionné pour la microscopie opératoire, pour construire le système autour du patient, et lui permettre d'avoir accès aux soins dont il a besoin.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Lenne](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21674

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6836

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)